

Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PRÉVOST

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 19 h. La présente séance s'est ouverte à 19 h.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Michel Morin, Mme Sara Dupras, M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Sont absents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman, M. Pier-Luc Laurin, Mme Michèle Guay.

Assistent également à cette séance, Me Laurent Laberge, directeur général, et Me Caroline Dion, greffière.

1.  
1.1

25946-10-24

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Sara Dupras et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

1.2

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

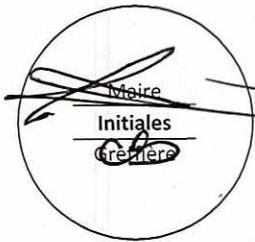
Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

2.  
2.1

25947-10-24

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027 ET DU PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2025-2034**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, prévoit, qu'à chaque année, le Conseil municipal doit adopter un programme triennal d'immobilisations;



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

CONSIDÉRANT que, dans la vision d'une meilleure planification financière, administrative et de gestion de la croissance, le Conseil municipal désire adopter un programme décennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que l'avis public pour l'adoption du programme triennal a été dûment publié en date du 19 septembre 2024;

Il est proposé par M. Pierre Daigneault et résolu unanimement :

1. D'adopter, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2025-2026-2027.
2. D'adopter le programme décennal d'immobilisations pour les années 2025-2034.

14.

14.1

### QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 31 à 19 h 32, exclusivement sur le programme triennal d'immobilisation conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

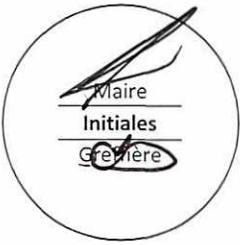
Aucune personne du public n'est venue assister.

15.

15.1

### PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS

Les conseillers interviennent relativement à divers sujets.



Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

16.  
16.1  
25948-10-24 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Michel Morin et résolu unanimement que la présente séance soit et est levée à 19 h 32.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 25946-10-24 à 25948-10-24 contenues dans ce procès-verbal.

Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions numéros 25946-10-24 à 25948-10-24 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 1 octobre 2024.

Me Caroline Dion  
Greffière